



**PREFECTURE**

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des Elections et de la Réglementation  
Affaire suivie par : M<sup>me</sup> Colombe POITRIMOL  
Tél. : 02 37 27 70 95  
Fax : 02 37 27 72 57  
Mél : [colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr)

Chartres, le

1 AOUT 2017

**Arrêté modificatif n° 17/07-05**  
**portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire**  
**de la SAS CHAU à VOVES**  
**4, rue du Docteur Maunoury**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-55-17 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU l'arrêté n°2014188-0002 du 7 juillet 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SAS CHAU ;

VU la demande de la SAS CHAU dont le siège social est situé 60 Faubourg Blavetin 45310 PATAY pour son établissement situé à VOVES – 4, rue du Docteur Maunoury ;

VU l'extrait du registre du commerce et des sociétés en date du 17 février 2017 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 1 de l'arrêté en date du 7 juillet 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : la SAS CHAU sise 4, rue du Docteur Maunoury 28150 VOVES, dont le responsable est M. Pascal CATON, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière et après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Soins de conservation ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires ;
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- Gestion et utilisation de chambre funéraire ;

.../...



**Article 2.** - Le numéro d'habilitation est 14.28.030.

**Article 3.** - La durée de la présente habilitation est valable jusqu'au 7 juillet 2020..

**Article 4** – La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, le Maire des Villages Vovéens, le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la SAS CHAU, située 4, rue du Docteur Maunoury 28150 VOVES.

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER

**Délai et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet de recours en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative.